

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2026

L'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur son site internet.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2026. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2026 a été voté le 09 mars 2026 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande aux heures d'ouvertures de la mairie.

Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement dans un contexte inflationniste tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès du conseil départemental, de la Région ou de l'Etat chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des rémunérations des agents ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

I. La section de fonctionnement

a) Généralités

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population, aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement 2026 représentent 810 697.00 E.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les rémunérations du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les dépenses de fonctionnement 2026 représentent 810 697.00 E.

Il existe trois principaux types de recettes pour une commune :

- Les impôts locaux,
- Les dotations versées par l'Etat,
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population.

b) Les principales dépenses et recettes de la section de fonctionnement :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	297 671.00 E	Résultat reporté	40 739.59 E
Dépenses de personnel	375 500.00 E	Recettes des services	91 000.00 E
Autres dépenses de gestion courante	118 308.00 E	Impôts et taxes	98 480.00 E
Dépenses financières	14 138.00 E	Dotations et participations	243 596.00 E
Atténuations de produits	5 080.00 E	Autres recettes de gestion courante	38 001.41 E
Total dépenses réelles	810 697.00 E	Fiscalité Locale	277 000.00 E
Charges (écritures d'ordre entre sections)		Atténuations de Charges	21 527.66 E
		Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	352.34 E
Total général dépenses	810 697.00 E	Total général recettes	810.697.00 E

c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2026 (reconduction des taux 2025) :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 41.58 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 57.16 %
- Taxe d'habitation (sur les résidences secondaires) : 16.12 %

Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève à 277 000.00 E.

II. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (la Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Remboursement d'emprunts	75 134.00 E	Solde d'investissement	62 391.83 E
Caution	456.00 E	reporté	
Travaux de bâtiments	1 214 749.00 E	Affectation	190 786.72 E
Eglise	2 000.00 E	complémentaire en	
Ecole	12 338.00 E	réserves	
Bibliothèque	197.00 E	FCTVA	3 424.95 E
Centre Socioculturel	1 175 177.00 E	Taxe Aménagement	2 999.50 E
Presbytère	3 500 E		
Portes Salle des Fêtes et salle du conseil municipal	21 537.00 E		
Voirie	87 751.00 E	Avances SDE35	263 822.00 E
Travaux de modernisation	79 182.00 E	Centre Socioculturel	
Aménagement Ecluses	8 569.00 E		
Autres dépenses	5 057.00 E	Subventions	829 722.00 E
		Produit cession parcelle	30 000.00 E
		chap.024	
Total général	1 383 147.00 E	Total général	1 383 147.00 E

III. Les données synthétiques du budget - Récapitulation**a) Recettes et dépenses**

Recettes et dépenses de fonctionnement	810 697.00 E
Recettes et dépenses d'investissement	1 383 147.00 E
Recettes	1 383 147.00 E
* Solde d'exécution reporté	62 391.83 E
* Crédits reportés 2025	757 446.50 E
* Affectation en réserves	190 786.72 E
* Nouveaux crédits	372 521.95 E
Dépenses	1 383 147 .00 E
* Crédits reportés 2025	872 762.21 E
* Nouveaux crédits	510 384.79 E

b) Etat de la dette

Emprunts	Capital restant dû au 01.01.2026	Capital 2026	Intérêts 2026
Construction Groupe Scolaire	82 166.18 E	40 133.94 E	3 886.46 E
Rénovation Mairie Bourg	175 000.00 E	20 000.00 E	5 561.00 E
Acquisition Immeuble	116 250.00 E	15 000.00 E	4 690.50 E
Total	373 416.18 E	75 133.94 E	14 137.96 E